

COMMUNE DELEGUÉE DE VALEZAN
COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAL
15 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le quinze du mois de mars à 20 heures, le Conseil Communal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre GONTHIER maire délégué,

Présents GENSAC Véronique, PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, BERTRAND Chantal, USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian,

Excusé MORIN Sébastien

Secrétaire BERTRAND Chantal

URBANISME

Pierre GONTHIER expose tous les dossiers d'urbanisme à l'assemblée avant de commencer l'ordre du jour.

▪ **Certificat d'urbanisme (CU)**

- VILLIEN Jacqueline: parcelle D 678 demande de construire
- MARCHAND MAILLET Daniel parcelles D294,295,297,298,300,301 et 302 reconstruction ruine.

Les CU ci-dessus ont été rejetés par le service urbanisme de la commune après consultation auprès de la chambre d'agriculture qui a émis un avis défavorable (distance de recul sanitaire de 100 mètres des batiments d'élevage non valide).

▪ **Déclarations de travaux (DP)**

- BUTHOD Carine : pose de panneaux photovoltaïques sur le toit
- CHANUDET Christian: réhabilitation renfort mur
- COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE: modification façade mairie de Valezan et pose d'un velux dans la toit
- BUTHOD PIROLLET Maryse (sortie de la salle du conseil pendant la consultation du dossier) : modification ouvertures sur façades.

Les élus ont émis des avis favorables à tous les dossiers exposés ci-dessus.

▪ **Permis de construire(PC)**

- SORIANO David: permis modificatif : modification ouvertures façades prévues sur permis de construire initial
- PELLICIER Guy (sorti de la salle du conseil pendant la consultation du dossier) : construction d'un abri de jardin et d'un garage.

Les permis de construire seront étudiés par le service urbanisme de l'APTV à Moutiers, les élus non fait aucune opposition aux dossiers déposés.

ORDRE DU JOUR

▪ **Réflexion pour agrandissement parking du « Sézalet » :**

Pierre GONTHIER donne la parole à Guy PELLICIER qui explique qu'en creusant la butte à côté du parking existant et en basculant la terre en aval de la route cela permettrait de créer quelques places de stationnements supplémentaires très convoitées en hiver comme en été par une importante fréquentation sur la route des montagnettes. Ces travaux seraient réalisés en interne par le service technique de la commune.

▪ **Budgets primitifs 2017 et Comptes administratifs 2016**

Pierre GONTHIER expose que les CA 2016 et les budgets ont été votés et présentés lors du dernier conseil municipal, il rappelle les investissements prévus au budget 2017 pour Valezan ;

- rénovation de la cuisine de l'auberge ainsi que l'électricité de la salle de restaurant et du bar, changement du lave vaisselle.

- l'achat du Bonnetti est reporté d'un an car les employés ont constaté lors de la dernière chute de neige (importante et gorgée d'eau) que la puissance de l'engin de déneigement était limite.

▪ **Budgets primitifs 2017 et Comptes administratifs 2016 de l'eau et de l'assainissement**

Pierre GONTHIER précise simplement qu'une subvention d'environ 60 000 euros a été attribuée à la régie de l'assainissement pour combler le déficit de l'année 2016 (26 935.31€) et abonder le budget primitif de 2017. Il précise que la commune avait l'habitude de verser au budget de l'eau et de l'assainissement chaque année la somme de 30 000 euros. La transaction n'avait pas été faite lors du passage en commune nouvelle en 2016 et qu'il était nécessaire de régulariser la situation.

▪ **Plan Local d'Urbanisme : caducité du Plan d'Occupation des Sols**

Pierre GONTHIER rappelle que le 26 mars 2017 le POS de Valezan devient caduc et que nous allons passer en Règlement National d'Urbanisme (RNU) jusqu'à la parution définitive du PLU.

COMMISSIONS

Travaux : Guy PELLICIER relate la dernière réunion de la Commission d'Appel d'Offre et annonce que les travaux de réfection de la place Albert Perrière à Plagne centre débuteront à la fin de la saison d'hiver.

***Tourisme :** Bernard HANRARD a été missionné par la Plagne Tarentaise pour suivre l'entretien des sentiers des 4 communes historiques. Il précise qu'actuellement dans certaines communes historiques l'entretien des sentiers est assuré soit par les services techniques communaux et par l'ONF, soit par l'ONF uniquement, soit par les employés communaux. Le but est d'uniformiser le fonctionnement de cette prestation dans toute la commune de La Plagne Tarentaise en choisissant l'option la moins coûteuse et la plus performante.

Pierre Gonthier rajoute qu'une subvention de 10 000 € a été allouée au SIGP pour les sentiers de randonnées.

Prochain conseil municipal à Macôt le lundi 03 avril 2017 à 19 heures Prochain conseil communal à Valezan le mercredi 19 avril 2017 à 20 heures
--

Le Maire délégué,
de la commune déléguée de Valezan,

P. GONTHIER

La secrétaire,

C.BERTRAND

Actuellement l'entretien des sentiers est assuré en totalité par les services techniques communaux dans certaines commune historiques. Pour d'autres l'ONF assure l'entretien sur tous les sentiers et sur les autres l'entretien est partagé entre les services techniques communaux et l'ONF. Le but est d'uniformiser le fonctionnement de l'entretien dans toute la commune de La Plagne Tarentaise en choisissant le moins couteux et le plus performant.